

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/1555
3 juillet 1950
FRANCAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

TELEGRAMME ADRESSE AU SECRETAIRE GENERAL, LE 2 JUILLET 1950,
PAR LE MINISTRE ADJOINT DES AFFAIRES ETRANGERES D'ETHIOPIE,
AU SUJET DE LA RESOLUTION ADOPTEE LE 27 JUIN 1950 PAR LE
CONSEIL DE SECURITE (S/1511)

AI HONNEUR ME REFERER A VOTRE TELEGRAMME No. 86 DU 29 JUIN RELATIF
RESOLUTION PAR LAQUELLE CONSEIL SECURITE A RECOMMANDE AUX ETATS MEMBRES
APPORTER A REPUBLIQUE DE COREE TOUTE L'AIDE NECESSAIRE POUR REPOUSSER
ASSAILLANTS ET RETABLIR DANS REGION PAIX ET SECURITE INTERNATIONALES.
GOUVERNEMENT IMPERIAL D'ETHIOPIE ACCEPTE ET APPROUVE SANS RESERVE LA
RECOMMANDATION DU CONSEIL DE SECURITE. GOUVERNEMENT RETIRE TOUTE AIDE AU
REGIME QUI NE TIENT AUCUN COMPTE RECOMMANDATION DU CONSEIL ET APPUIE LES
EFFORTS DES ETATS MEMBRES MIEUX PLACES POUR APPORTER AIDE A REPUBLIQUE
COREE APPLICATION CETTE RECOMMANDATION. GOUVERNEMENT IMPERIAL D'ETHIOPIE
AFFIRME A NOUVEAU QU'IL DEMEURE FERMEMENT PARTISAN PRINCIPE SECURITE
COLLECTIVE ET DESIRE VOIR APPLIQUER PROMPTEMENT CE PRINCIPE POUR LIMITER
ET COMBATTRE TOUTE AGRSSION ET POUR ASSURER ET MAINTENIR SITUATION
INTERNATIONALE QUI PERMETTRA TOUS PEUPLES DISPOSER LIBREMENT D'EUX-MEMES.

